Vingt-huitième année, No 23. Le numéro : 10 centimes Jeudi 29 janvier 1931.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 20 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux IIc 274 Avec Bulletin officiel, tarif spécial

LE RAYONNEMENT

Nous parlons aussi peu que possible de la loi sur les traitements des instituteurs qui est soumise, elle aussi, au verdict populaire le 8 février prochain.

C'est à contre-cœur que nous laissons la plume dans son fourreau, car, après avoir adopté allègrement le projet au Grand Conseil, il nous semblait que nous devions en poursuivre la défense à outrance dans le pays.

Jamais, d'ailleurs, nous n'avons négligé d'apporter notre sympathie agissante aux œuvres de justice et de progrès.

Mais on fait surgir devant nous cette menace singulière qu'une campagne excessive pourrait porter préjudice à la loi, le citoyen revendiquant la gloire et le mérite de la juger lui-même, sans le secours de personne.

C'est un argument. Que vaut-il ? Nous le saurons dans une douzaine de jours.

En attendant, nous constatons qu'il se publie, ici et là, de petits entrefilets, venimeux et perfides, qui veulent atteindre une majorité gouvernementale ou des personnalités, mais qui, en réalité, sont des grenailles de plomb dans le ventre de la loi.

Nous ne voulons pas être la dupe de ce trompe l'œil. En observateur exact, sincère, minutieux, et, par là même utile, nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis d'une tactique qui permet à l'adversaire déguisé de tout dire et à l'apologiste convaincu de rengainer ses colères.

La Fontaine, dans ses immortelles fables, nous conseille de voir le monde et les événements non tels qu'ils devraient être, mais tels qu'ils sont. Nous le suivons de loin.

Dès aujourd'hui, nous tenons donc à mettre en garde nos lecteurs contre toute campagne ouverte et sourde, contre toutes insinuations, contre tout rapprochement et contre tout mot d'ordre dont le mobile direct serait de miner la loi devant le corps électoral.

Certes, il faut prendre l'instituteur, comme tous les hommes, avec ses qualités et ses défauts, mais il faut pourtant reconnaître les services qu'il a rendus dans le passé au mépris de ses aises et ceux qu'il rendra demain.

A aucune époque, dans aucun pays, l'instituteur travaille dans des conditions aussi modestes qu'en Valais, et cela malgré les améliorations successives apportées en 1888, en 1902, en 1909 et, enfin, en 1919.

Ce fait, on ne peut le nier. La statistique est là avec sa science des chiffres.

Serait-il exact que, dans certaines communes, l'instituteur, avec son maigre traitement est encore le privilégié du village et qu'on le jalouse ?

Nous nous refusons de croire que des citoyens progressistes regrettent le temps où le maître d'école entrait dans sa classe, les sabots au pied et les pantalons rapiécés, comme nous le montre une gravure assez répandue et très expressive.

Certes, l'avenir matériel ne doit pas être le *tout* de la vie. Mais si nos instituteurs ne sont pas parfaits, on peut, cependant, affirmer qu'ils ont cultivé autre chose de plus noble et de plus grand ; ils nous ont formé, en somme, des générations assez robustes, assez fortes, pour défendre les libertés morales, démocratiques, et assez intelligentes pour pousser le pays dans la voie du progrès et de la civilisation.

Serait-il encore exact que, dans certains milieux, on leur en veuille de défendre leurs droits d'éligibilité ?

Nous supposons, nous, que s'ils les défendent, c'est parce qu'ils se préoccupent de la dignité de leur corporation, estimant que, pour être capables de former des citoyens complets, il est indispensable de ne se laisser dépouiller d'aucun des droits du citoyen.

Tout cela est, du reste, subordonné à l'autorisation du Département de l'Instruction publique.

Personnellement, nous voulons espérer que la semaine qui s'ouvrira, au lendemain du 8 février, nous aura apporté un noble exemple de solidarité qui ne manquera pas d'avoir un grand rayonnement chez toute la jeunesse valaisanne.

Ch. Saint-Maurice.

L'impôt sur les célibataires

Les célibataires seront-ils menacés un jour en Suisse?

On sait qu'un impôt sur les célibataires est en discussion en ce moment en Italie. A leur tour, les Chambres françaises, préoccupées de la dépopulation projettent assez sérieusement de frapper les célibataires d'un impôt, ou tout au moins de leur imposer des charges plus lourdes qu'aux gens mariés, ce qui, au point de vue du résultat, revient tout à fait au même. La France manque d'enfants ; ce n'est pas d'hier ; car Grimm, au dix-huitième siècle, disait déjà : « Le luxe tient dans le célibat une infinité de gens qui aiment mieux vivre commodément et seuls que d'avoir une famille. » La question du célibat a toujours divisé les esprits les plus compétents. Plaisamment, Rabelais l'a traitée dans son « Pantagruel » et la discussion de Panurge sur le mariage est un des passages les plus amusants qu'ait enfantés l'imagination du joyeux curé de Meudon.

En 1812, Casimir Delavigne vantait les joies du célibat en ces vers bien connus :

Dans mon gouvernement despotisme complet,
Je rentre quand je veux, je sors quand il me plaît.
Je dispose de moi, je m'appartiens, je m'aime,
Et sans rivalité je jouis de moi-même.
Célibat ! Célibat ! le lien conjugal
A ton indépendance offre-t-il rien d'égal ?

Si nos voisins du sud et de l'ouest se lancent dans cette innovation, il est peu probable que la Suisse ne les suive pas un jour.

Les législateurs, au surplus, ont dès la plus haute antiquité été assez sévères pour les citoyens qui ne se mariaient pas ; on n'admettait pas que l'être restât une non valeur en refusant de donner des défenseurs à la patrie. Lycurgue excluait les célibataires des honneurs publics et leur défendait de prendre part aux spectacles qui étaient offerts au peuple. Dans certaines fêtes de Sparte on allait plus loin : les célibataires étaient attachés à une façon de banc d'infamie et la foule qui passait leur donnait des souffets, des coups, et les forçait à chanter des chansons qui flétrissaient leur état. Une urne noire désignait leur tombe au mépris.

* * *

La législation romaine n'a pas été moins vindicative contre ceux qui voulaient se soustraire à l'obligation du mariage. Une amende avait été instituée contre les célibataires, amende qu'ils payaient au moment du dénombrement, tous les cinq ans ; et l'on vit les consuls forcer, après certaines batailles, les célibataires à épouser les veuves des citoyens morts en défendant leur pays. Avec le temps, la corruption romaine amena un relâchement dans l'application de certaines lois ; et le célibat, au moment de Sylla, devint sinon un honneur, du moins une mode très bien portée par les élégants de l'époque. On s'aperçut bientôt quelle répercussion la tolérance égale eut sur la diminution de la population : César promulgua des édits dans lesquels des primes étaient données aux familles nombreuses ; tout père de trois enfants était exempté d'impôts ; chaque fois que pour une fonction publique un célibataire et un père de famille étaient en concurrence, la place était dévolue à l'homme marié. Mieux encore : on alla jusqu'à défendre aux célibataires d'hériter, et l'on vit cette mesure avoir des conséquences bizarres : les Romains se marièrent, non pour avoir des héritiers mais pour pouvoir toucher des héritages, et nombre de ménages demeurèrent sans enfants.

Ce fut le luxe des femmes et les dépenses croissantes dont ce luxe grevait les ménages romains qui portèrent atteinte aux mesures prises contre les célibataires ; et l'Empire romain, usé par les guerres incessantes, par la débauche persistante, par l'égoïsme des théories philosophiques épicuriennes, s'affaiblit progressivement. Les grandes familles s'amoindrirent, et les esclaves eux-mêmes, qui étaient en nombre considérable, suivirent l'exemple des classes privilégiées.

Il est curieux de remarquer que les lois, en somme, n'ont rien modifié en ce qui concerne ce que les économistes appellent le mal du célibat, et c'est ce qui explique les divergences successives des législateurs sur ce point.

Un grand économiste chrétien, M. Le Play, dans la « Réforme sociale », prouve que dans notre société moderne le célibat est un désavantage ; il ne le permet qu'aux être qu'un vice de constitution uhysique ou que les lacunes de leur intelligence peuvent rejeter en dehors du mariage. Mais, d'après lui, l'autorité, la loi n'ont pas à intervenir dans la question ; car toute contrainte, dit-il, est destinée à blesser la dignité humaine et les exigences de l'esprit moderne en pure perte.

D'une manière générale, les célibataires, dans les campagnes surtout, sont considérés comme une façon de caisse d'épargne pour les familles pauvres ; ils reçoivent pour ainsi dire la tutelle, le parrainage des enfants, s'occupent de l'établissement de ces pupilles, sont délégués à soigner et veiller les malades, et se cantonnent dans des aptitudes qui peuvent être utiles au bien-être général de la famille. Autrement dit, on canalise ainsi un célibataire pour le rendre utile à l'intérêt commun. Dans le Bocage vendéen, autrefois les jeunes gens qui ne se mariaient pas renonçaient à leur part d'héritage et aidaient, sans salaire, à la mise en rapport de la propriété paternelle. C'était un moyen de faire excuser leur manque d'énergie à assumer les charges du mariage.

* * *

On comprend que si des esprits sérieux ont pu différer d'avis sur les avantages ou les inconvénients du célibat, la littérature ne s'est pas fait faute de vanter ou de dénigrer le célibataire. Il est juste d'ajouter que le dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième ont en somme une tendance à blâmer les êtres qui se sont dérobés aux devoirs de la famille. Collin d'Harleville a fait du vieux célibataire un titre de comédie et nous a tracé de lui un portrait désenchanté ; son personnage est ennuyé, triste, las de lui-même, et la peinture qu'il trace du bonheur domestique fait un contraste génial avec le caractère cacochyme du vieux garçon riche. Béranger a écrit une chanson, que l'on fredonne encore aujourd'hui :

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Mon lait de poule et mon bonnet de nuit

Il nous montre un vieux célibataire grognon, qui finit par épouser Babet, sa gouvernante, et qui est bien heureux que cette brave fille consente à s'occuper des rhumatismes et de l'asthme de son maître.

Balzac, qui touche à tous les sujets, a, dans ses « Scènes de la vie de province », écrit un roman spécial sur les célibataires. Il a laissé des peintures peu flattées de ces êtres qu'il prétend égoïstes, avares, peu sociables, entêtés et qu'il dénomme «des êtres incomplets ». A vrai dire, les célibataires ont ce qu'on appelle une « mauvaise presse ». La loi ira-t-elle jusqu'à leur faire payer un impôt ? J'en connais qui trouveront qu'on va s'ingérer un peu trop loin dans la vie des individus et qu'il vaut mieux laisser chacun libre de s'enchaîner par les liens du mariage ou de ne pas s'y soumettre, si bon lui semble.

G.

LETTRE VAUDOISE

Les catholiques vaudois et la Représentation Proportionnelle

(De notre collaborateur particulier)

Lausanne, 26 janvier.

Maint catholique vaudois s'est peut-être dit en voyant aboutir l'initiative agrario-socialiste tendant à introduire la représentation proportionnelle dans les élections au législatif : « Voilà de bon moment de fonder un parti catholique vaudois officiel. » La R. P. qui protège les minorités nous assurera une représentation au prorata de nos forces numériques. Acceptons donc l'initiative. Un parti catholique vaudois nous permettra de nous rattacher officiellement au grand parti conservateur suisse.

Ce raisonnement semble la logique même, basé sur l'essence de la représentation proportionnelle, et, certainement, de nombreux électeurs catholiques vaudois l'auront tenu, ne se rendant pas compte des circonstances spéciales où ils vivent.

Ils se serant peut-être encore dit : « Il est tout de même bien arriéré ce canton de Vaud que l'on dit si progressiste dans le domaine des réalisations politiques, il est le seul è ne pas vouloir épouser cette fée R. P. qui doit faire son bonheur dans une lune de miel sans fin ! Il est aussi un des derniers sinon le dernier des cantons suisses à ne pas posséder un parti catholique officiel ! »

Le point de vue catholique seul nous intéresse ici. Examinons, pour la mieux comprendre, la situation des catholiques vaudois et leur condition politique particulière. Nous savons déjà les conséquences qu'aurait la R. P. pour le canton de Vaud en général.

Les catholiques vaudois peuvent se diviser en deux catégories bien distinctes : ceux du district d'Echallens et ceux des centres urbains.

Souvent, on se figure au dehors que le district d'Echallens est complètement catholique. Sur les quelques 25 communes qu'il comprend, 10 seulement ont sur leur territoire des catholiques, et sur ces 10 communes, dans 4, les catholiques sont la majorité.

Les catholiques de ces 10 communes forment 6 paroisses reconnues par l'Etat au même titre que les ministres protestants. Ces 10 communes jouissent en outre de leurs écoles primaires catholiques reconnues par l'Etat et par les communes, bénéficiant des mêmes avantages que les classes réformées : fournitures scolaires gratuites, assurance infantile en cas de maladie, assurance vieillesse, etc...

Les instituteurs et institutrices doivent être en possession du brevet des Ecoles normales de Lausanne.

Cet îlot de la terre vaudoise, resté catholique malgré l'assaut des vagues de la Réforme ,est une merveille dans l'histoire L'Etat de Vaud a toujours respecté les convictions de cette minorité du district d'Echallens.

Dans le reste du canton, les catholiques se groupent dans toutes les villes, des bords du Léman à notre capitale du Nord, en communautés très vivantes formées surtout de confédérés et d'étrangers où les vaudois sont plutôt rares. Ces paroisses ne sont point reconnues par l'Etat. Aussi la manne gouvernementale s'y fait-elle vainement attendre ; de même leurs écoles ne reçoivent aucun subside de l'Etat ou des communes.

Au point de vue politique, les électeurs catholiques vaudois se rattachent officiellement au parti radical-démocratique vaudois et les dirigeants du grand parti vert sont souvent contents de compter sur leurs voix.

4 députés catholiques siègent actuellement au Grand Conseil, dans les rangs du centre. Si l'on tient compte des cercles électoraux, on voit que, souls, deux députés sont élus entièrement par des électeurs catholiques, c'est-à-dire que la majorité de voix nécessaires pour élire un député catholique n'est atteinte que dans 2 cercles, dans les cercles de Lausanne et d'Echallens.

Relevons ici que le député catholique du cercle de Lausanne est M. Maxime Reymond, le grand défenseur de la cause catholique dans le canton de Vaud.

Dans les 2 autres cercles, les députés sont élus en partie par des voix de protestants, et, ici, seules les capacités et l'honorabilité des titulaires les ont fait élire. Ce sont dans les cercles de Bottens et de Montreux.

Remarquons que l'attitude des catholiques vaudois envers le parti radical n'a jamais été une attitude servile. Jamais les catholiques n'ont renoncé à la moindre de leur idée: Ils se sont affiliés à ce parti, par ce que c'est celui qui défend le mieux leurs intérêts et surtout leurs intérêts agricoles dans le district d'Echallens, et qui offre le plus de garanties pour leurs principes. A ce dernier point de vue, les dirigeants radicaux ont toujours été très larges d'idées, on l'a vu naguère encore dans le conflit au sujet de l'école catholique de Bioley-Orjulaz, conflit provoqué par l'intervention d'un député socialiste. Comme l'a dit M. de conseiller d'Etat Bosset au congrès radical du 18 janvier dernier, « le gouvernement vaudois s'est efforcé d'apporter la paix confessionnelle et de mettre les questions de confession et de sentiment religieux au-dessus de toutes les préoccupations de parti ».

Supposons, maintenant, que le parti catholique vaudois soit fondé sous quelque appelation qui ce soit et qu'il vogue déjà sur la mer orageuse de la politique. Peut-il mieux faire entendre ses justes revendications auprès du gouvernement ? A-t-il une députation plus nombreuse au Grand Conseil avec la R. P. ? Non, sa députation serait probablement réduite à un seul représentant. Cela tiendrait au fait que l'initiative proposée respecte les cercles électoraux actuels. En effet seul le député d'Echallens serait conservé ; celui de Bottens aurait disparu du fait que dans ce cercle le parti agrarien, plus puissant que le parti catholique, serait aussi en compétition ; celui de Montreux on n'en parlerait plus : le parti serait beaucoup trop faible pour avoir un représentant ; et, à Lausanne, d'après la statistique, le parti n'atteindrait pas le quorum imposé arbitrairement dans les grands cercles. Dans tous les autres cercles les catholiques sont une trop infime minorité pour être représentés.

Le résultat pratique de la R. P. marquerait donc non un gain, mais une perte dans notre députation, et des défenseurs de moins dans notre parlement.

D'autre part, comme on le sait, la R. P. augmenterait le nombre des représentants agrariens et socialistes au Grand Conseil, et nous savons par les organes de ces deux partis combien les catholiques leur sont sympathiques ! Les catholiques vaudois n'auraient plus cette bienveillante majorité radicale qui leur procurait au moins la paix confessionnelle.

Enfin, les conséquences seraient peut-être plus graves encore pour le district d'Echallens. Un parti catholique dans le Gros de Vaud, ce serait inévitablement la rupture de cette bonne entente et de cette estime réciproque entre catholiques et protestants, ce serait une guerre à outrance entre partis, par le fait même la discorde dans les villages. En outre, supposons un Grand Conseil élu par la R. P. et une coalition agrario-socialiste qui serait toute naturelle, sa première œuvre consisterait sans doute à proclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Toutes nos paroisses du Gros de Vaud en seraient désorganisées.

Voilà pourquoi les électeurs catholiques vaudois, abondamment éclairés, iront rejeter l'initiative les 7 et 8 février prochains.

L.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Le cabinet Laval

M. Laval se présentera vendredi devant les Chambres pour recevoir, ou non, l'investiture parlementaire. Tous les pronostics lui accordent une majorité suffisante pour gouverner. Il aura contre lui les radicaux-socialistes, dont la fureur se retournera contre celui qui, hier encore, était des leurs — n'oublions pas que M. Laval est un homme de gauche, qui s'est vu forcé de mettre sur pied un ministère centre-droit, et les socialistes. Peut-il compter sur les suffrages compacts de ce que l'on appelle la droite ; on ose l'espérer, mais il n'est pas moins piquant de constater la

différence de traitement fait aux radicaux et au groupe Marin, et cela dans tous les ministères nationaux qui se succèdent.

Tandis que les premiers, qui forment à la Chambre un groupe de 120 membres, se voyaient offrir cinq portefeuilles et la vice-présidence du Conseil, l'Union républicaine démocratique, qui compte 103 députés doit régulièrement se contenter de un ou deux portefeuilles de troisième ou quatrième ordre. Que quelques-uns de ses adeptes en conçoivent quelque mécontentement, nous les comprenons fort bien.

Il est à souhaiter que la majorité Poincaré-Tardieu, revenue au pouvoir, s'y maintienne, mais il serait juste aussi d'accorder au groupe le plus nombreux de cette majorité la représentation à laquelle il peut légitimement prétendre.

Les libéraux anglais et la loi sur les syndicats

Le cabinet britannique soutient en ce moment une lutte des plus ardues contre l'opposition.

C'est, en effet, aujourd'hui que se discute, à Londres, la fameuse loi sur les syndicats, qui, acceptée, serait, entre les mains des syndicats, une arme puissante de propagande.

Le projet rétablit, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le droit à la grève générale, ainsi qu'à la grève de sympathie, qui eut, pour la prospérité économique de l'Angleterre, de funestes résultats en autorisant le recours à la grève dans un but d'intimidation vis-à-vis du gouvernement.

Le gouvernement conservateur avait mis ordre à cet état de choses et tout en ne discutant pas le principe même de la grève, en avait restreint les conditions d'application.

M. MacDonald ayant fait du retrait de ces mesures un article de son programme, se voit dans l'obligation de présenter à la Chambre des Communes le nouveau projet qui, non seulement coalisera contre lui le parti conservateur, mais trouvera même parmi les libéraux, des adversaires résolus, et cela, malgré la décision du groupe de s'abstenir, à la suite de la promesse que lui a faite M. MacDonald, promesse subordonnant la réforme de la loi électorale ardemment désirée par les libéraux à l'engagement de neutralité dans la question des syndicats.

Dès lors, c'est une partie serrée qui se joue aujourd'hui à Londres, et l'on ne peut encore en prévoir l'issue.

La bonne volonté de M. Brüning

Le gouvernement allemand semble se rendre compte du danger que court le pays du fait de la poussée hitlérienne et des causes multiples qui mettent les finances dans l'état précaire où elles se trouvent.

Dans un discours prononcé dernièrement à Cologne, le chancelier n'a pas craint de montrer le péril que court la nation ; il à fait entendre à cette occasion, des paroles qui auront une profonde répercussion dans le pays.

Après avoir stigmatisé les manœuvres nationales-socialistes et affirmé la volonté du gouvernement de maintenir l'ordre à tout prix, le chancelier a eu le courage d'affirmer que les malheurs financiers du Reich ne provenaient pas seulement des charges des réparations, mais dans une grande mesure, de ce que les Allemands se sont imaginé que les institutions publiques et les particuliers pourraient vivre mieux qu'avant la guerre, et cela malgré la guerre perdue.

Raillant ensuite les chefs nationalistes, qui voudraient inconsidérément supprimer les charges des réparations, M. Brüning a déclaré qu'on ne peut changer la politique étrangère par des parades sur les places publiques au son des fifres et des tambours, et que le choix d'un moment inopportun pour la solution du problème des réparations serait la pire chose que l'on pourrait faire en matière de politique allemande.

Ces paroles de modération et de bon sens montrent que le gouvernement allemand n'est pas l'esclave des Hitlériens, mais entend conduire prudemment la barque de l'Etat, dans des parages semés d'embûches et de difficultés de toutes sortes .

Puisse-t-il trouver en Allemagne des alliés et chez ses voisins une saine compréhension de la situation délicate dans laquelle il se trouve et une bonne volonté réciproque.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Comment mourut le tsar

Les jonrnaux soviétiques publient d'après des journaux finlandais, le récit d'un officier russe, M. T., émigré en Finlande, qui arriva à Ekaterinbourg quelques jours après le meurtre de la famille impériale. Là, il apprit d'un témoins oculaire, tous les détails de ce meurtre.

Le récit de M. T. diffère en certains détails de la version donnée jusqu'ici par d'autres témoins de la fin tragique de la famille impériale.

L'empereur se trouvait seul quand les délégués du Soviet d'Ekatérimbourg vinrent lui lire l'arrêt de mort. Après cette lecture, Nicolas II objecta : « Je ne pense pas que les représentants du peuple puissent me fusiller, sans me dire auparavant de quoi l'on m'accuse ». A cela, le commissaire Médveiev répliqua : « Alors, je vais te montrer si on peut. »

A bout portant, il tira un coup de revolver sur l'empereur, qui poussa un cri de douleur. Ensuite, les rouges l'achevèrent à coups de baïonnettes.

Ayant entendu la détonation, toute la famille impériale qui se tenait dans une pièce voisine, accourut sur le lieu du drame. Quelques-uns de ses membres tombèrent sous les balles ; d'autres furent transpercés de coups de baïonnettes.

D'après le récit de M. T., le tzarévitch était décédé avant le meurtre, peu après le départ de la famille impériale de Toboisk. Il est enseveli à Ekatérinbourg, dans le couvent Tikhvinski.

En 1975

Un collaborateur de la « Province de Namur » suppose un cours donné en 1975 par un bon vieux à cheveux blancs et qui commence ainsi :

Il est intéressant, Messieurs, de jeter de temps à autre un regard en arrière. La notion des Etats-Unis d'Europe nous est aujourd'hui familière, puisque les Etats-Unis existent et qu'on ne concevrait même plus en ce moment qu'ils fissent défaut. Mais il a fallu bien des efforts pour en arriver au point où nous sommes. Il y a moins de cinquante ans, les pays d'Europe vivaient encore sous ce que j'appelerai le nationalisme économique, c'est-à-dire que chaque pays se livrait à un gaspillage insensé de forces précieuses, afin de créer artificiellement à l'intérieur des barrières, des moyens de se suffire à soi-même le plus possible comme s'il s'agissait de forteresses constamment menacées de siège.

Après la guerre de 1914-1918, les traités avaient divisé notre continent en 35 domaines douaniers. L'Europe connaissait 27 systèmes monétaires. Un des plus grands obstacles à la constitution des Etats-Unis d'Europe fut, le croiriez-vous, la répugnance de nombreuses nations à accepter l'idée de renoncer aux douanes et autres barrières économiques. (Un large rire d'incrédulité secoua tous les étudiants). Or, ce problème n'offrait que des difficultés d'ordre technique. Aujourd'hui, les douanes ont disparu, et personne n'oserait en réclamer le rétablissement. Dans toute l'Europe, les matières premières circulent librement, et les voyageurs, naguère encore soumis à une véritable inquisition quand ils se transportaient de Bruxelles à Paris, à Berlin ou à Rome, se déplacent sans que nul ne s'avise de réclamer leurs passeports ou de visiter leurs bagages.

Il est vrai qu'avec les progrès de l'aviation, on ne conçoit plus la possibilité d'organiser un régime comparable à celui des douanes et des octrois.

J'ai dit en passant que l'Europe de 1919 connaissait 27 systèmes monétaires. Cette multiplicité de monnaies présentait de graves inconvénients au point de vue économique et favorisait notamment l'agiotage et la spéculation. Depuis mil neuf cent soixante-sept, nous avons une monnaie unique sur le continent, car tous les pays, sauf l'Angleterre, ont adhéré à la Convention d'Unification monétaire de Genève.

Il n'est pas invraisemblable du tout que cette supposition ne soit pas dans quarante-quatre ans une réalité. Nous souhaitons même qu'elle le devienne plus tôt.

La mort tragique du sauveteur de Nobile

Le capitaine aviateur Lundborg, dont on se rappelle la belle attitude au cours du sauvetage du général Nobile au Spitzberg, en 1928, a fait une chute d'une hauteur de 45 mètres, en effectuant un vol d'essai. Grièvement blessé, il a succombé.

Une avalanche engloutit 13 militaires

Le commandant militaire de Bardonnèche (Italie) étant sans nouvelles d'une compagnie d'alpins partie samedi pour effectuer un exercice d'hiver en haute montagne, une colonne de secours a quitté cette localité, afin de se mettre à la recherche de la compagnie.

A l'altitude de 2000 mètres, la colonne de secours fut surprise par une avalanche. Douze hommes et un capitaine furent pris sous l'amoncellement de neige.

Les cadavres du capitaine et de deux des hommes disparus ont été retrouvés. Les travaux continuent pour dégager les autres corps.

On suppose que la compagnie, surprise dans la tourmente, a passé la frontière sans se rendre compte de sa position. Aux dernières nouvelles, elle se serait refugiée sur territoire français, au lieu dit Le Planey, où elle se trouve bloquée par la neige.

Les autorités militaires françaises de Modane ont organisé une colonne de secours qui s'est rendue au Planey.

On mande de Rome au « Journal » que la compagnie d'alpins, qui avait été bloquée par les neiges en haute montagne, est rentrée mardi soir à Bardonnèche. Les hommes étaient épuisés. Il se confirme que la colonne de secours ensevelie sous une avalanche aura 13 morts à déplorer.

NOUVELLES SUISSES

Le Tir fédéral à Fribourg

La Société de tir de la ville de Fribourg s'est réunie pour nommer les différents comités en vue du tir fédéral. Ont été nommés : Président, M. Bernard de Weck, président du Conseil d'Etat ; vice-présidents, M. le Dr Comte, colonel de Diesbach, colonel Spycher et M. Moehr, président de la Société de tir.

Un prisonnier attaque un médecin

Il s'est récemment déroulé au pénitencier Bochuz, près d'Orbe, un drame sur lequel le secret a été gardé jusqu'à présent.

Le médecin de la prison, M. W. Moehrlen, d'Orbe, avait été appelé à examiner un jeune condamné auteur d'un crime abominable et condamné à la réclusion perpétuelle.

— Je veux aller à l'infirmerie, dit le condamné.

— Non, répondit le médecin, vous pouvez très bien être soigné en cellule.

A ces mots, le jeune meurtrier s'empara d'un tranchet de cordonnier qu'il avait réussi à dissimuler dans sa cellule et se précipita sur le médecin.

Aux appels du Dr Moehrlen, les gardiens accoururent et le dangereux réclusionnaire fut maîtrisé, puis conduit au cachot.

A la suite de cette affaire, le Dr Moehrlen, qui avait subi un choc nerveux, dut s'aliter.

L'auteur de l'attentat serait le meurtrier de l'épicier de Donneloye.

Sept ans après le décès du coupable

Une réorganisation de la comptabilité de la commune de Bulle vient de faire découvrir une malversation s'élevant à près de 25,000 francs commise il y a quelques années par un ancien comptable décédé en 1923. La falsification fut continuée jusqu'à ce jour par une employée du service de la comptabilité qui avait été mise au courant avec la recommandation de ne rien révéler. C'est pendant l'absence de cette dernière que l'affaire a été découverte.

Le lingot d'or volé

La police criminelle bâloise était informée qu'une barre d'or d'une valeur de 23 mille francs, faisant partie d'un envoi d'Egypte en Allemagne, et convoyé jusqu'à Bâle par un agent tessinois, avait été volée.

L'enquête a immédiatement établi que le vol avait dû être commis à Bâle. La police a réussi à mettre la main sur le voleur, un jeune employé de poste âgé de 20 ans, qui, au cours de la journée de dimanche déjà, avait apporté la barre d'or, chez sa fiancée dans le district de Zofingue. L'or a été saisi.

Les exploits d'un chauffard

A Zurich, la nuit dernière, peu après minuit, un jeune homme en état d'ivresse, qui s'était emparé de la voiture automobile de ses maîtres, conçut le projet de faire une randonnée, bien que ne possédant pas de permis et n'ayant aucune connaissance de la conduite d'une automobile. L'individu dirigea la machine sur la place St-Leonard et manœuvra à toute vitesse et dans tous les sens. Dans sa course folle, l'auto vint renverser une motocyclette garée au bord d'un trottoir, heurta une barrière au bord de la Limmat, puis faisant marche arrière à plein gaz se jeta contre un taxi. Un piéton qui n'eut pas le temps de se garer, fut renversé et gravement blessé. Il a été conduit à l'hôpital avec plusieurs fractures. Le jeune homme essaya ensuite de prendre une autre direction, mais entra à nouveau en collision avec deux automobiles qu'il démolit en partie. L'énergumène qui n'est âgé que de 22 ans, a été arrêté par la police.

Un violent tremblement de terre

Le sismographe de l'Observatoire de Neuchâtel a enregistré, mardi soir, à 21 h. 21, un violent tremblement de terre dont le foyer doit se trouver à une distance de 7800 kilomètres.

Un escroc condamné

Le tribunal cantonal a condamné un criminel invétéré de 50 ans, qui en qualité de représentant et d'agent détournait l'argent provenant de la vente de machines à écrire et s'était rendu coupable d'escroquerie au mariage. Il a été condamné pour détournement simple, réitéré, de sommes dépassant 1000 francs et pour escroquerie simple pour une somme de plus de 7000 francs, à trois ans de maison de travail, cinq ans de dégradation civique. Le dossier sera remis à la direction de justice qui prendra des mesures appropriées. La punition sévère a été motivée par le fait que depuis 1909 à 1926 l'accusé ne compte pas moins de 11 condamnations lui infligeant au total plus de 12 ans de détention.

En buvant votre café
demandez le fameux Marc Dôle vieux
de la Distillerie Morand, Martigny
En l'appréciant, vous l'adopterez.

NOUVELLES LOCALES

GRAND CONSEIL

Séance du 28 janvier
Présidence : M. J. Couchepin, prés.

L'Etat-civil

L'étude de ce projet, interrompue hier, reprend aujourd'hui.

Hier, le point de résistance fut le mode de nomination des officiers d'état-civil. Aujourd'hui, la discussion a pour objet principal les traitements des officiers d'état-civil.

La commission propose un texte en vertu duquel le traitement serait par moitié à la charge des communes et par moitié à la charge de l'Etat.

M. **Dellberg** va plus loin et voudrait que l'Etat supporte la totalité des frais de traitements des officiers d'état-civil, puisque c'est lui qui les nomme.

M. le conseiller d'Etat **Troillet** fait remarquer que tout se retrouve ; que l'on charge l'Etat ou les communes ; si l'on accepte la proposition Dellberg, l'Etat devra restreindre ses dépenses sur d'autres objets ; d'ailleurs charger l'Etat ne décharge pas les communes.

M. **Evêquoz** fait justement remarquer l'importance de la question que l'assemblée a à trancher.

Si la proposition de la commission est votée, le décret devra être soumis au peuple, car il innoverait en la matière et ne rentrerait plus seulement dans le cadre d'un décret d'application d'une loi fédérale.

En quelques mots, M. Evéquoz fait un bel exposé de la politique générale qu'il y a lieu de suivre si nous voulons éviter des expériences fâcheuses.

Si les députés sont élus par les communes pour défendre leurs intérêts, il n'en est pas moins vrai qu'au Grand Conseil, ils doivent se mettre au-dessus de ces intérêts particuliers, pour faire œuvre d'utilité publique et sauvegarder avant tout l'intérêt général. On se plaint des dépenses exagérées de l'Etat et l'on veut à tout moment, le charger davantage tout en refusant de lui accorder les moyens de faire face à ses nouvelles obligations.

Ne dispersons pas nos efforts, ne gaspillons pas nos forces, mais faisons œuvre de solidarité et d'union.

M. Evéquoz termine en demandant à la commission de retirer sa proposition.

La conscience juridique de M. **Crittin** n'est pas celle de M. Evéquoz. Le député de Martigny combat son argumentation.

Les questions que nous débattons aujourd'hui sont réservées par la loi fédérale, aux lois et réglements cantonaux. Nous aurions pu ainsi régler cette question par un simple réglement. Quant à la procédure à suivre, M. Crittin ne croit pas qu'il soit nécessaire de soumettre au peuple des modifications sans grande portée. Si même une votation populaire était nécessaire, pourquoi la craindre ?

Le fondement de la prospérité de l'Etat est celle des communes ; or, la plupart de celles-ci sont pauvres ; il est donc de l'intérêt général d'exonérer autant qu'il se peut les communes ; aussi appuie-t-il la proposition de M. Dellberg mettant tous les frais à la charge de l'Etat.

M. le conseiller d'Etat **Troillet** explique que les décrets sur l'état-civil depuis 1907 n'ont pas apporté de modifications aux dispositions antérieures, c'est pourquoi ils n'ont pas été soumis au peuple. La constitution qui nous régit prévoit le referendum obligatoire et dès lors, toute modification à une loi ou un décret doit être soumise au verdict populaire.

M. Troillet reconnaît la nécessité de la prospérité des communes ; mais celles-ci ont la possibilité d'établir leur taux d'impôt selon l'état de leur budget, tandis que l'Etat est limité dans ses ressources.

D'autre part, les recettes de l'Etat retournent en partie aux communes.

L'Etat a devant lui de grands devoirs ; il devra faire face à des dépenses considérables ; si nous voulons maintenir notre équilibre financier, force sera de rogner sur d'autres postes ou de prévoir de nouvelles recettes.

En présence de ces diverses appréciations et en l'absence du président de la commission, M. **Gertschen** propose le renvoi de l'article à la commission. Il est appuyé par M. **Evéquoz**, qui trouve indiqué que la commission étudie la question du referendum en la matière.

M. Crittin s'oppose au renvoi ; il est ap-

---

55 Feuilleton du „Nouvelliste valaisan"

L'ORPHELIN DE L'OLIVETTE

L'actrice avait pris la pose voulue. Sans doute, l'appareil de Tournevire devait fonctionner. Penchée au-dessus des flots, les bras étendus, le visage éclairé d'espoir, à la fois touchante et tragique, elle regardait venir du lointain, deux petites silhouettes, qui escaladaient les escaliers taillés dans la roche.

Oh ! comme elle était bien l'image de celle qui attend, de la mère qui redemande au ciel l'enfant perdu !

Mrs Ketty s'était à demi dressée et, le buste penché en avant, elle fixait sur l'actrice des regards d'hallucinée.

« Il vient !... Il revient ! » commentait à ce moment Roxane des Anémones, de plus en plus flattée de tant d'émotion...

Ils arrivaient. Guidé par Bout-de-Ciné, Dédé gravissait l'escalier de la terrasse au bord de laquelle se tenait miss Rose Mauve.

L'orphelin l'aperçut et s'arrêta, le cœur battant d'émotion.

Ce coin d'immensité, cette silhouette se détachant sur l'azur du ciel, éveillaient en lui un souvenir. C'était comme un tableau familier devenu tout à coup animé et vivant. Mais il y manquait quelque chose, un détail ou un personnage, dont l'absence déroutait la mémoire de l'enfant.

D'ailleurs, Bout-de-Ciné ne lui laissa pas le temps de chercher.

«Prends ! dit-il, en lui glissant un objet dans sa main d'abord. Que tenait-il ? Quel était ce talisman ?

Il le reconnut au premier coup d'œil et poussa un cri de joie : c'était le médaillon perdu enfermant la photographie de la maman bleue ! la miniature la représentant l'enfant avait devant les yeux, devant une terrasse tout à fait semblable à celle que l'enfant avait devant es yeux, devant une mer et un ciel qu'il reconnaissait.

Quel émerveillement ! Et à quel miracle ne devait-il pas s'attendre dans ce cadre qui le rendait au passé ?

« Regarde à droite ! Regarde», s'écria de nouveau Bout-de-Ciné.

Dédé tourna la tête et tout son petit être tressaillit. Un cri jaillit de sa gorge.

« Maman Bleue ! »

Et tout à coup, échappant à l'actrice qui voulait le saisir, il partit en courant vers Mrs Ketty.

« Maman Bleue !... Maman ! » criait-il d'une voix extasiée.

Son cœur éclatait.

Un tressaillement avait secoué Mrs Ketty de la tête aux pieds. Elle se dressa toute droite et devint pâle. Mais, instinctivement, ses bras s'ouvrirent ; elle reçut le petit sur son cœur et l'y pressa, lui rendant les baisers dont il la couvrait.

« Regarde, Maman Bleue !... Regarde ! C'est toi ! » cria-t-il.

D'une main tremblante, elle saisit le médaillon qu'il lui présentait et n'y jeta qu'un coup d'œil.

Cela lui avait suffi pour se reconnaître, elle, Ketty Lorante, la Ketty de l'époque heureuse, qui avait posé à cette même place, tenant son bébé dans ses bras

« Ce médaillon... d'où le tiens-tu ?... Qui te l'a donné ? bégaya-t-elle d'une voix entrecoupée.

— Je l'ai toujours eu... toujours... depuis que mon papa est mort et que grand'père m'a emmené, répondit l'enfant. C'est toi et moi. Maman Bleue ! »

Alors, la mère, ne doutant plus, poussaun grand cri.

« Dédé !... Mon Dédé ! »

Et serrant son enfant sur sa poitrine, elle se mit à le manger de caresses.

Sautant autour d'eux, Mistou aboyait joyeusement.

Plus heureux mille fois que s'il avait été lui-même couvert d'applaudissements, Bout-de-Ciné se mit à danser devant Roxane des Anémones, Tychique Berlu et Trinola, stupides d'étonnement.

« Est-il beau mon dénouement ? clamait-il. Est-il tapé ?... Hein ! m'sieu Tychique, c'est pas vous qui auriez trouvé ça ! »

Il pouvait railler à l'aise, le malicieux gamin. La poétesse et son secrétaire demeuraient sans voix, incapables de lui répondre. Bouches bées, les yeux écarquillés, ils considéraient Ketty Lorante, radieuse, transformée, ressuscitée, qui leur disait, en montrant Dédé :

« C'est mon fils !... l'enfant dont on m'avait séparée... Ah ! que je suis heureuse »

— Nous partageons votre bonheur ma chère amie, prononça péniblement Roxane, d'un ton excessivement pincé.

Mais on voyait qu'elle était outrée et qu'elle ne pourrait jamais pardonner le film interrompu, sans scénario bouleversé, démoli, écrasé par la réalité.

Impitoyable, Bout-de-Ciné enfonça le fer dans la plaie.

« Ne vous en faites pas, mon auteur ! C'est bien mieux comme ça, je vous assure. Et puis, attendez ! C'est pas fini !... Tourne, toujours, Tournevire. V'là encore des péripéties qui arrivent. »

Et gambadant, surexcité, il s'en fut vers l'allée, d'où arrivaient des éclats de voix, mêlés à un bruit de poursuite.

Le gendarme n'est pas sans pitié

Le brigadier et son gendarme, portant en croupe, le premier la Ratapène et le second le Marcassin, s'étaient élancés au galop sur les traces de leurs mystificateurs.

A Mex, une avalanche emporte six ouvriers travaillant aux barrages du St-Barthélemy - Cinq ont été retrouvés - Un Valaisan est resté enseveli
Bassi, l'auteur de l'attentat de Zurich, a séjourné à Loèche

puyé par M. **de Stockalper** et par 36 voix contre 33, la Haute Assemblée repousse le renvoi. La discussion continue.

M. Dellberg revient à la charge et s'efforce de convaincre l'assemblée de la justice de sa proposition, par des comparaisons — comparaison n'est pas raison — avec d'autres cantons.

M. Schröter défend encore une fois le point de vue de la commission, qui l'emporte à une grosse majorité sur celui du Conseil d'Etat et celui de M. Dellberg.

Une petite escarmouche se produit à l'art. 37 qui détermine le mode de rénumération des officiers d'état-civil.

M. Imhof voudrait fixer au minimum de 80 francs le traitement de ces officiers. Il est appuyé par M. le conseiller d'Etat **Troillet et M. de Kalbermatten,** mais combattu par **MM. Gertschen** et **Schröter,** suivis par la grande majorité de la Haute Assemblée.

Le défilé de sarticles continue ; on approche de la fin: «in cauda venenum» ; le dernier article soustrait le décret à la votation populaire.

Du moment où l'on a inséré dans le décret des dispositions qui ne sont pas la mise en application de lois fédérales, ainsi que l'a déclaré M. Evéquoz, **M. Petrig** réclame la sanction populaire. Il est combattu par **M. de Stockalper,** et soutenu par **M. Evéquoz,** qui explique que seuls sont soustraites au vote populaire les dispositions nécessaires à l'application des lois fédérales. Du moment que nous avons modifié un décret, nous devons le soumettre au peuple.

La discussion rebondit ; **M. Crittin** soutient que les dispositions actuelles ne sont que la mise en application de la loi fédérale.

D'autre part, le décret de 1919 a modifié celui de 1912 et n'a pas été soumis au vote populaire. Il y a un antécédent, nous pouvons le suivre.

M. Troillet fait remarquer que les décrets de 1912 et 1919 n'ont pas modifié les dispositions essentielles non indispensables, contenues dans la législation antérieure.

Le problème juridique reste délicat, aussi M. Troillet propose-t-il le renvoi de la question à la commission ; M. Petrig s'y rallie.

M. Praz, l'homme de bon sens, intervient il s'élève contre la dispersion des subsides, et voudrait les réserver à des œuvres importantes, laissant aux communes les œuvres de moindre importance.

M. de Rivaz propose de revenir sur l'art. 8, qui fixe le mode de nomination des officiers d'état-civil ; il a l'oreille de l'Assemblée qui en décide ainsi par 39 voix contre 36.

M. de Rivaz fait la proposition suivante : Les officiers d'état-civil sont nommés par les communes ; si le cercle d'état-civil comprend plusieurs communes, la nomination se fait par les délégués respectifs des communes au conseil de district ; les officiers d'état-civil actuellement en fonctions ne sont pas touchés par ces dispositions.

M. Petrig, soutenu par **M. Schröter,** propose le renvoi de l'article litigieux à la commission, ce qui est voté.

Il est 11 heures ; l'état-civil a pris son temps ; il est juste d'accorder quelques minutes au projet de décret concernant la

Correction de la Monderèche et du Bras-Noir

sur le territoire de la commune de Sierre. Les frais de ces travaux, devisés à fr. 135 mille, incombent à la commune de Sierre, avec une subvention de l'Etat de 20 %, par annuités de fr. 9000, et un subside fédéral de 47,250 fr., soit de 35 % ; la S. A. pour l'industrie de l'aluminium à Chippis est appellée à contribuer aux frais de cette œuvre.

Les travaux devront être terminés dans une période de 3 ans.

Ayant pourvu au bon écoulement de ces torrents tapageurs, la Haute Assemblée entend l'exposé d'une interpellation de M. Schnyder sur

La correction du Rhône

M. Schnyder fait brièvement l'historique du diguement du Rhône et demande s'il ne serait pas possible de continuer son endiguement du côté de Sierre-Salquenen-Loèche.

M. le conseiller d'Etat **de Cocatrix** répond à M. Schnyder en fournissant de nombreuses explications techniques sur les travaux à exécuter et sur les discussions y relatives engagées avec les communes intéressées.

M. Schnyder se déclare satisfait de la réponse du gouvernement.

Les derniers instants de la séance sont consacrés à l'étude de la nouvelle

Loi sur les routes

l'actuelle ne correspondant plus aux circonstances actuelles.

Une nouvelle classification s'impose dont la commission esquisse les grandes lignes.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La séance est levée à 11 h. 45.

Concours de ski militaire valaisan

On nous écrit :

Les 7 et 8 février 1931 aura lieu à Zermatt le VIme concours de ski des troupes valaisannes.

Un programme très varié a été élaboré par le comité d'organisation.

L'état de la neige à Zermatt est en ce moment excellent.

L'importation des poussins est interdite

Au cours de ces dernières années, la maladie dite diarrhée blanche des poussins, due au bacille « pullorum », a été introduite dans notre pays, à diverses reprises par suite de l'importation de jeunes poussins de l'étranger. Comme ceux-ci sont particulièrement dangereux au point de vue de la propagation de l'épizootie, l'Office vétérinaire fédéral interdit jusqu'à nouvel avis l'importation des poussins, c'est-à-dire des jeunes gallinacés qui n'ont pas encore remplacé entièrement le premier duvet. L'interdiction d'importation part à compter du 1er février 1931.

Une avalanche emporte six hommes travaillant aux barrages du St-Barthélemy

Un Valaisan, nommé Gillioz, reste enseveli

On nous téléphone :

Une avalanche poudreuse formidable est descendue cet après-midi vers 3 h. 30, dans le torrent du St-Barthelémy, à l'endroit où l'on construit le barrage No 3.

Une nombreuse équipe d'ouvriers étaient occupés aux travaux au moment où se produisit l'avalanche. La plupart eurent le temps de se mettre à l'abri, mais six d'entre eux, qui travaillaient dans des fouilles du barrage, n'ont pu être avertis à temps du danger et furent emportés par la masse de neige.

Cinq de ceux-ci, heureusement, ont été retrouvés peu après, l'un, Nart Albino, sain et sauf, un autre, Lovat Darino, blessé, sans que l'on puisse encore se prononcer sur ses blessures. Ces deux ouvriers avaient été engagés par l'entreprise depuis le début des travaux.

Trente à quarante hommes se sont mis aussitôt à la recherche du disparu, un M. Gillioz, qui, jusqu'à maintenant, est resté introuvable. On craint qu'il n'ait péri.

M. le Dr de Cocatrix est monté sur les lieux.

Le manquant est un jeune homme d'Isérables, âgé de 23 à 24 ans, nommé J. Gillioz. Il y avait un mois qu'il était à l'assurance. Précisément, il avait repris le travail ce matin.

Les cinq ouvriers qui ont pu être dégagés, après des efforts acharnés, doivent leur vie au fait qu'ils avaient le visage tourné contre une paroi de rochers. Les bras et les jambes paralysés par la masse de neige, ils eurent l'heureuse pensée de boire l'eau qui descendait la paroi quand ils sentaient venir la suffocation.

Il neige drû à Mex ; il y a également un gros brouillard ; la nuit est là. Les recherches ont dû être suspendues pour ne pas exposer à de gros accidents une cinquantaine d'ouvriers menacés par des avalanches qui tombent de dix en dix minutes.

Entreprise et ouvriers ont montré un grand dévouement et beaucoup de cœur pour dégager les ensevelis.

Il est douloureux de penser qu'un homme se trouve encore sous ces amas de neige. Le retrouvera-t-on vivant ? L'anxiété est grande à Mex. Aussi, dès que le temps le permettra, se remettra-t-on au travail de dégagement, cette nuit encore si c'est possible.

Les avalanches grondent

On nous écrit :

Ces jours derniers, de grandes masses de neige sont tombées dans tout le Haut-Valais, Conches, le Simplon, Zermatt, Saas et Loèche-les-Bains, annoncent 1 mètres à 1 m. 20 de neige fraîche.

Dans la plupart des vallées latérales, des avalanches descendent. D'autres sont à craindre. La ligne du chemin de fer du Viège-Zermatt a été coupée en plusieurs endroits.

Aujourd'hui, les communications sont rétablies.

On ne signale pourtant pas de gros dégâts.

Subventions à l'agriculture

Sur la proposition du département de l'économie publique, le Conseil fédéral vient d'accorder à l'Union suisse des producteurs de lait une subvention de quatre-vingt-dix-huit mille 245 francs, en dédommagement des pertes subies sur la production des fromages. Cette subvention est à prélever sur le crédit extraordinaire accordé à l'agriculture, conformément à l'arrêté fédéral du 28 septembre 1928.

D'autre part, une subvention de 4000 fr., prélevée sur le même crédit, a été accordée à l'Ecole ménagère rurale d'Uttewil, pour la création d'une installation moderne d'élevage de la volaille.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Bassi a travaillé à Loèche

ZURICH, 28 janvier. — Lino Bassi, auteur de l'attentat contre le consul italien à Zurich, a été interrogé aujourd'hui par le procureur de district. Il est originaire du Trentin. **Il a travaillé comme saisonnier à Loèche** puis à Rüti, Zurich, et dans de nombreuses villes suisses. M. Bianchi a passé une journée relativement bonne. La question se pose de savoir si Bassi sera jugé par les assises fédérales ou par les juges cantonaux.

M. le conseiller fédéral Motta a chargé le ministre de Suisse à Rome d'exprimer au gouvernement italien la peine profonde du Conseil fédéral causée par l'odieux attentat sur la personne du consul général d'Italie à Zurich.

La terre tremble

KARLSRUHE, 28 janvier. (Havas). — Le sismographe de l'Ecole polytechnique a enregistré mardi un séisme à 21 h. 20 m. 43 sec. A 21 h. 47 min. le tremblement de terra durait encore ; le maximum a été atteint à 21 h. 51 min. Le centre du séisme doit se trouver à environ 7000 km. ; il semble avoir été causé par les perturbations atmosphériques.

Mercredi, une nouvelle secousse a été enregistrée, dont l'intensité maximum a été observée à 6 h. 51 min. 20 sec. A 7 h. 30 min. le calme était revenu.

Le centre doit se trouver à 1500 km.

Le même tremblement de terre a été enregistré par l'observatoire sismologique de Zurich et par celui de Neuchâtel.

L'article 8 du décret sur l'Etat civil

A la discussion générale du décret sur l'état civil, M. le député suppléant Paul de Rivaz a demandé à revenir sur l'article 8 qui avait été liquidé la veille, et a proposé à nouveau que les officiers d'état civil soient nommés par les communes.

La proposition a été renvoyée à la commission aux fins d'examen.

Nous sommes vraiment surpris qu'un membre de la Droite se permette, sans consulter le Groupe, une incartade politique de ce genre, qui a été immédiatement accueillie avec joie par l'opposition.

Les députés conservateurs bas-valaisans se refusent à croire qu'une pareille initiative ait un parrain quelconque dans les chefs politiques du Centre, M. de Rivaz s'en vante cependant, mais sans aucun doute à tort.

Nous attendons le vote sur l'article 8 avant de prononcer une parole sévère ; ce que nous avons voulu aujourd'hui, c'est marquer notre stupéfaction et nos regrets.

Des députés bas-valaisans.

Dans le parti conservateur du Haut-Valais

On nous écrit :

Le comité du parti catholique conservateur du Haut-Valais a siégé le 23 janvier à Brigue, afin de prendre position sur différentes questions importantes.

Le 30 janvier, ce sera le tour des délégués des communes haut-valaisannes ; ceux-ci sont convoqués à Brigue.

Le point le plus important réside dans la loi sur les conditions d'engagement du personnel enseignant primaire.

L'assemblée du T. C. S.

En raison de l'empêchement d'un grand nombre des membres, la Section Valaisanne du T. C. S. annonce que son assemblée générale et soirée annuelle qui avaient été annoncées pour le 31 janvier sont renvoyées jusqu'au 7 mars prochain à l'Hôtel Kluser, à Martigny.

Un avis ultérieur sera encore adressé à la presse.

SION. — Soirée annuelle du Männerchor « Harmonie ». — Corr. — Elle aura lieu samedi 31 courant, à 20 h. 45, à l'Hôtel de la Paix.

Comme d'habitude, un programme varié a été préparé avec beaucoup de soin, sous l'active direction de M. Amacker.

Les chœurs alterneront avec d'autres productions artistiques et humoristiques, de sorte qu'il sera donné aux amateurs du beau chant populaire de passer quelques heures agréables.

Un bal, dirigé par un excellent orchestre, terminera la manifestation.

Tous les membres passifs et amis du Männerchor sont cordialement invités à venir nombreux à cette soirée qui promet d'être « urgemütlich », comme disent les Allemands.

VIEGE. — Corr. — Le Conseil d'Etat a nommé M. l'avocat Werner Lagger, rapporteur pour le district de Viège et M. le notaire Charles Imboden, rapporteur substitut.

M. Alex. Mengis, vice-président, préposé à l'office des faillites du district de Viège, a présenté au conseil communal sa démission de conseiller.

Condamnation

PARIS, 28 janvier. (Havas.) — L'Italien Ruggiero Grieco, connu sous le nom de Claveri, et arrêté en novembre dernier, muni de faux papiers d'état civil, a été condamné à deux mois de prison.

M. Bianchi va mieux

ZURICH, 28 janvier. (Havas.) — Selon le bulletin de santé de mercredi, l'état de M. Bianchi, consul général d'Italie à Zurich, est meilleur. On constate un léger progrès, mais tout danger n'est pas écarté.

Communications interrompues par la neige

ST-JEAN DE MAURIENNE, 28 janvier. (Havas.) — Depuis deux jours, la neige tombe sans interruption. Aucun train de marchandises ne peut plus passer.

MOUTHIERS, 28 janvier. (Havas.) — La neige tombe depuis trois jours, des services réguliers de traîneaux ont été organisés, dans certains endroits, il y a jusqu'à 2 m. 50 de neige.

CHAMBERY, 28 janvier. (Havas.) — Un éboulement s'est produit à Yenne, près de Balma, obstruant la route sur 150 mètres.

CHAMBERY, 28 janvier. (Havas). — La neige continue de tomber. Comme la température est assez élevée, des avalanches se produisent. La circulation ferroviaire est rendue difficile entre St-Jean de Maurienne et Modane. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont coupées.

Emportés par l'avalanche

CHAMBERY, 28 janvier. (Havas).— Une caravane d'ouvriers se rendaient au-dessus de Beaufort sur Doron pour ravitailler des ouvriers des usines d'Ugine.

Une avalanche survint, qui brisa le câble du transporteur dans lequel se trouvaient les ouvriers. Trois de ceux-ci ont été emportés, et deux grièvement blessés, ont été conduits à l'hôpital.

ROME, 28 janvier. (Stefani). — Les conditions défavorables du temps ont provoqué dans les Alpes piémontaises des éboulements et des avalanches.

Un groupe d'alpins a été surpris par deux avalanches dans la Dora Riperia, au-dessus de Bardonette. 3 officiers, 2 sous-officiers et 16 soldats ont disparu.

L'escroquerie au mariage

GRANDSON, 28 janvier. (Havas.) — Après deux jours de débats, le Tribunal criminel de Grandson a condamné à 50 fr. d'amende, 3 ans et demi de réclusion, sous déduction de 146 jours de prison préventive, et à 12 ans de privation des droits civiques, le nommé Traugott Batr, de Sarmensdorf, Argovie, né le 7 mars 1900. Il avait extorqué au total pour 9950 fr. à des jeunes filles auxquelles il promettait le mariage.

Il était recherché par la police des cantons de Genève, Zurich et Neuchâtel.

Du pétrole prend feu

SYDNEY, 28 janvier. (Havas.) — Le navire « Enton », échoué sur un récif au sud-ouest de la Nouvelle Calédonie, transportait du pétrole qui a pris feu. Il n'y a pas de danger immédiat.

Un rocher sur la voie

NIMES, 28 janvier. (Havas.) — Un rocher de 2000 kg. s'est détaché de la montagne près de Prevenchères et est tombé sur la voie ferrée, qui a été obstruée.

Les trains enregistrent de forts retards.

Des bestiaux contre du blé

BERNE, 28 janvier. (Ag.) — Afin de faciliter aux exportateurs suisses de bétail l'écoulement à destination des pays balcaniques, on a proposé l'organisation d'un système de compensation, d'après lequel les pays balcaniques livreraient du froment en échange de bestiaux. Comme ce blé n'entrerait pas en ligne de compte pour être pris dans les entrepôts de la Confédération, l'échange devrait se faire par les soins des importateurs suisses de céréales. L'administration fédérale des céréales examine la possibilité d'instituer un organe de clearing de ce commerce de compensation.

Suisses arrêtés à Paris

PARIS, 28 janvier. (Havas.) — La police a arrêté deux voleurs à la coure, Albert Piguet, né le 23 avril 1895, à Genève et sa femme, née en 1895, à Moudon.

Ils se livraient à leur trafic dans les grands magasins. Le montant de leurs vols s'élève à 10.000 francs. Sans domicile stable, ils séjournaient ordinairement à Genève ; ils ont été envoyés au Dépôt.

Mort du général Berthelot

PARIS, 28 janvier. (Havas.) — L'état de santé du général Bertholet s'est aggravé.

PARIS, 28 janvier. (Havas.) — Le général Berthelot est entré dans le coma.

PARIS, 28 janvier. (Havas.) — Le général Berthelot est décédé à l'âge de 69 ans.

†

Mademoiselle **Mathilde CONTAT,** en religion Sœur Marie-Madeleine des Filles de la Charité ;

Mademoiselle **Marie-Louise CONTAT** et son fiancé, Monsieur **Jean de CHASTONAY;**

Monsieur **Charles CONTAT ;**

Mademoiselle **Françoise CONTAT ;**

Monsieur **Jean TROSSET ;**

Madame **Ida de MAYER ;**

Monsieur **Armand CONTAT,** ses enfants et petits-enfants ;

Madame **Paul REPOND,** ses enfants et petits-enfants ;

Madame **Cécile RIBORDY,** ses enfants et petits-enfants ;

Madame **Antoine CONTAT** et ses enfants;

Les enfants et petits enfants de feu Monsieur **Louis TROSSET ;**

Monsieur et Madame **Marc GILLIOZ-DE-LACOSTE** et leur enfant ;

Les familles **CONTAT, de TORRENTE, TROSSET, ANTHONIOZ,**

Les familles parentes et alliées,

ont l'honneur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Charles Contat

née TROSSET

leur chère mère, sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, pieusement décédée à Monthey le 27 janvier 1931, à l'âge de 64 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey vendredi 30 janvier 1931.

R. I. P.

†

Madame **Veuve César PACHE** et famille, à Miéville, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient, par la présente, toutes les personnes, ainsi que la Société de Secours mutuels de Salvan-Vernayaz, qui ont pris part au grand deuil qui les a frappées.

†

La famille **REY-MERMET,** à Monthey, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à la perte cruelle qui vient de la frapper.

VIRGO du curé Joh. Hürzeler

plaît au goût, conserve la santé.

En plus d'un café colonial très fin, ce mélange contient d'exquises figues caramélisées, de belles céréales et de délicieux fruits tropicaux, donc des substances bienfaisantes pour la santé. Ce mélange, prêt à être utilisé, est aussi très profitable. Vous pouvez ainsi réaliser également d'appréciables économies.

Nouveau prix: fr. 1.35 le paquet, 500 gr.

PALMINA

la graisse beurrée idéale pour

frire, cuire, rôtir

77 Z

COMMERCE DE BETRIL

Toujours grand choix de bétail,
race de Conches, bonnes laitières
Se recommande : 1267

JOS. MUTTER - BRIGUE
Marchand de bétail — Téléphone 207

C'est très bon

et il faut essayer pour l'élevage, aux nouveaux prix, le

Lacta - Veau

avec notre poudre de **lait** suisse Lactix. Quand vous aurez un veau, demandez un sac d'essai à nos dépôts, à défaut **franco** 5 kg. fr. 4.25, 10 kg. fr. 8.-, 20 kg. fr. 19.-. 50 kg. fr. 37.- avec seau 5 lit., 100 kg. fr. 67.- avec seau 14 lit. et abonnement gratuit au „Sillon Romand" 1931.
Lacta Gland. 219-7 L

43

Les MEILLEURS COUTEAUX sont marqués (La Main couronnée) OPINEL
N'en acceptez jamais d'autres

En vente partout
Représentant général :
Rene Boch
St-Gingolph

La Neuchâteloise

Compag. Suisse d'Assurances Générales à Neuchâtel

Assurance **contre l'incendie** des bâtiments
Assurance **contre l'incendie** du mobilier
Assurance **contre le vol** par effraction
Assurance **contre les dégâts des eaux**
Assurance **contre le bris des glaces**

Demandez nos conditions qui sont très libérales

AGENT GÉNÉRAL
Th. LONG, Bex Tél. 20 et 154
Agents dans ttes les localités importantes

Café-Restaurant à vendre

région de Montreux, bâtiment avec café-restaurant de montagne, pension, 10 chambres à coucher, 2 cuisines, bain, terrasse, jeu de quilles, environ 3000 m2 de terrain.

Prix de vente : fr. 40.000.—, mobilier compris. On traiterait avec fr. 10.000.— comptant. Possibilité de joindre à cette exploitation rurale avec logement, écurie pour 8 têtes de bétail et 25.000 m2 de terrain.

Pour renseignements, s'adresser à la Banque Populaire Suisse, Montreux.

La

FRICTION RUSSE

soulagera ou guérira vos rhumatismes, courbatures, lumbagos, etc. 24-2

Le flacon fr. 2.25, en vente à la

Pharmacie DARBELLAY - Sion

---

80 cm. cretonne, impression bleue

garantie indigo 1 Gl

95 centimes par mètre

Vente au détail

TRÜMPY, SCHÆPPI & CIE - MITLÖDI

CARROSSERIE VALAISANNE

Luxe, Sports, Commerce. — Neuf et Réparations

Armand VUIGNIER, Les Mayennets, SION

Tôlerie en tous genres. - Soudures autogène 51
Travail soigné — Téléphone 3.92 — Prix modérés
L'unique Maison établie en Valais

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation. Règles irrégulières ou douloureuses en avance ou en retard. Pertes blanches. Maladies intérieures. Métrite. Fibrome. Suisciagite. Ovarite. suites de Couches. retrouvera sûrement la santé rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est faite expressément pour toutes les maladies de la femme. Elle réussit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles ; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, soit malaises du RETOUR D'AGE doit employer la

Exiger ce portrait

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

en toute confiance, car elle sauve tous les jours des milliers de désespérées.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY se trouve dans toutes les pharmacies. 71986 Pa

PRIX : Le flacon { LIQUIDE. fr. 3.50 / PILULES. fr. 3.—

Dépôt général pour la SUISSE :
Pharmacie JUNOD, quai des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge
Aucun autre produit ne peut la remplacer

VIANDE A BON MARCHÉ

Pour vos boucheries particulières, la
BOUCHERIE CHEVALINE DE MARTIGNY-VILLE, tél. 2.78
expédie **demi port payé** des marchandises de toute 1re qualité :

Grand choix de quartiers devant et derrière. Viande désossée pour charcuterie, le kg. fr. 1.70. Morceaux choisis pour salaisons, le kg. à fr. 2.20. Lard gras sans couenne, le kg. à fr. 2.50.

Boyaux de bœuf pour saucissons et salaisons. Epices, ail, etc.
Hâchage gratis sur demande.
Pourquoi faire venir du dehors alors que vous pouvez **vous-mêmes** choisir la viande que vous voulez ?

N.-B. — La Boucherie expédie demi-port payé.

N'ATTENDEZ PAS !
Envoyez de suite votre commande. Les billets à fr. 1.— de l'Hôpital de N'Bipp offrent de **très grandes chances de gain**

LOTS

en espèces de
fr. 20.000.- 10.000.- 5.000.- etc.
Sur 20 billets un gratuit
2e tirage très prochainement
Envoi contre rembours par la **Bureau Central, à Berne** Passage de Werdt 147.

FROMAGE tout gras à fr. 2 90, mi gras de montagne à fr. 2 20, maigre tendre à fr. 1.30, quart-gras à 1.50 le kg.
5167 **A. Haller, Bex.**

VINS

Le bon fournisseur
A. ROSSA, Martigny
Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance. Se recommande.
426-2

Pour cause de non emploi, à vendre une

circulaire - mortaiseuse

en parfait état. Bonne condition.

S'adresser au Nouvelliste sous M. 515.

A vendre à Martigny-Ville

bâtiment

bon rapport, composé de 3 appartements, confort. Grd. rez-de-chaussée 300 m2, av. sous-sol. Dépendance, garage et jardin. Bien situé, conviendrait pr **primeurs en gros,** entrepreneurs, industriels, grossistes, etc.

Les locaux, éventuellement, se loueraient.

S'adresser sous P. 426-1 S Publicitas, Sion.

On demande pour un restaurant à Strassbourg

jeune fille

active, 20-25 ans, comme **sommelière,** sachant le français et l'allemand, peut gagner fr. 1200 — à 1300.— français par mois. ENTRÉE IMMÉDIATE.

S'adresser à M. Imhof, restaurant Navigation, Bouveret. Tél. 69.120.

On cherche un

fromager

qualifié, pour la fabrication de fromage gras dans un alpage de 40 à 50 vaches, pour la saison 1931.

Faire les offres à Florentin Girard ou à Félix Gaillard, à Martigny-Ville. Of 29 S

A louer à Vérolliez

une propriété.

S'adresser à Osw. Mottet, notaire, St-Maurice.

Mesdames,
J'ai l'avantage d'aviser les Dames de Bex, St-Maurice et environs que j'ai repris le Salon de coiffure pour Dames et Messieurs de M. A. Breitenmoser, à Bex.

Par mes spécialités de
Coupes et ondulations, Mis en plis permanente
Teinture - Massage - Manucure

Je me recommande auprès de vous **A. GARIN** On peut prendre rendez-vous par téléphone au No **150** à Bex

---

La renommée des

Engrais de Martigny

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable

Fabrication du pays contrôlée par les Etablissements fédéraux de chimie agricole

Agents de vente exclusifs en Valais : 471-1

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait - Sion

Carnaval 1931

Orchestre

3 musiciens, éventuellement 4, disponible. Ecrire à Théo Fracheboud, Vionnaz, qui renseignera.

VACHETTES

pour l'élevage. Echange contre veaux gras.

S'adresser à H. Chevalley, café du Nord, St Maurice. Tél. 39.

Jeune FILLE

de 16 à 18 ans, **est cherchée** par petit ménage soigné. Entrée début d'avril. Bon traitement assuré.

Offres sous A. 20210 U. à Publicitas, Sion 1 U

L'Ecole de Tricotage Dubied

demande des

apprenties

Delaloye, agence, Riddes
Catalogue gratis

A vendre une portée de
NEUF PORCELETS
de 2 mois, sujets de choix, race rouge et blanche, chez J. Fauquex, maison Métral, Martigny-Ville.

DOMAINE

On demande à louer pour le 1er avril 1931 un bon domaine de 8 à 12 hectares, bon terrain. Appartement pour famille nombreuse. Eventuellement, par la suite, on achèterait.

Adresser offres sous chiff. 2963 d. à Gustave Chappuis, publicité, Palud 21, Lausanne. 39 L.

Bureau de Placement

L. Groux Leysin

demande filles de salle, femmes de chambre, femmes de chambre débutantes, bonnes à tout faire, pour familles et pensions. Pressant. Tél. 2.18.

Eau-de-vie de fruits

pommes et poires, à fr. 1.70

Eau - de - vie de lie

à fr. 2.40

Envoi depuis 40 litres, contre remboursement

Jean Schwarz & Co
Distillerie, **Aarau 9.** 4 A

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

TIMBRES CAOUTCHOUC

sont fournis rapidement aux meilleures conditions

IMPRIMERIE RHODANIQUE, ST-MAURICE

Massongex - Café de Châtillon

Dimanche 1er février 1931

Grand Loto

organisé par la **Chorale**
Cordiale invitation Cordiale invitation

Maculature

pour emballages

20 centimes le kilo

par au moins 10 kilos

Imprimerie Rhodanique, St-Maurice

A vendre quelques petites

RAGOTTES

chez Paul ROUILLER & Fils, à Martigny-Ville.
Vente - Echange - Facilités de paiement
Téléphone 27
On mettrait quelques chevaux et mulets en hivernage

Au bout de 15 minutes le Biomalt passe dans le sang

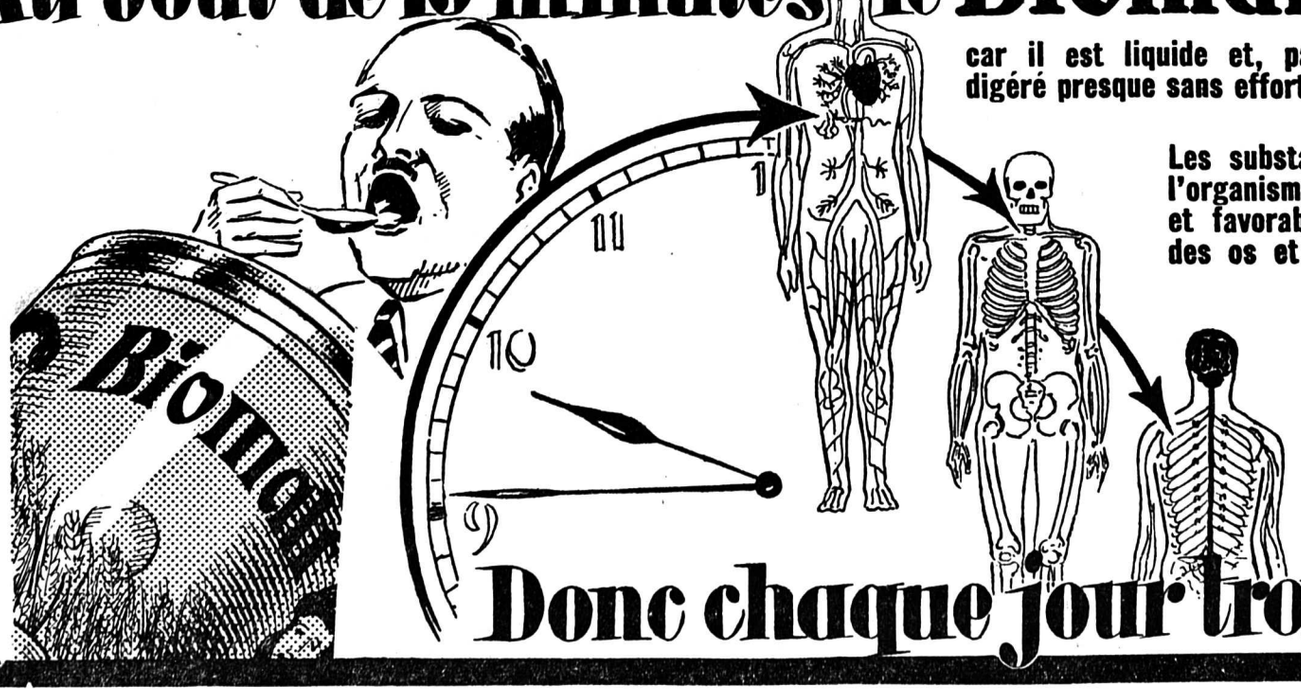

car il est liquide et, par conséquent, digéré presque sans effort par l'estomac.

Les substances calcaires qu'il apporte à l'organisme, sous une forme si concentrée et favorable, contribuent à la croissance des os et des tissus.

Ses précieux glycérophosphates et ses sels nutritifs sont un apport important des nerfs et du cerveau.

Et, point capital, rappelons-le: il ne charge pas l'appareil digestif et possède en outre une action bienfaisante et légèrement laxative.

Donc chaque jour trois cuillerées de Biomalt